MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal du Lieu

Le Lieu, le 14 août 2025

Préavis municipal n° 06 /2025

Travaux de réfection des dessertes forestières de la Christine, de la Tèpe, des Cernies, du Levant Dessus et de la desserte agricole du Levant

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le massif de la Combe Noire, du Levant et des Cernies, certains tronçons de desserte forestière montrent d'importantes marques d'usure au niveau de leur surface de roulement et de leur fondation. L'état de ces dessertes devient problématique pour le passage des engins et camions forestiers.

Afin d'optimiser et garantir une exploitation pérenne des forêts communales, la rénovation de ces tronçons de desserte est préconisée.

Les tronçons de la Christine, de la Tèpe, du Levant Dessus et des Cernies sont inventoriés comme routes forestières essentielles à la gestion des forêts par le Concept global de desserte forestière du 11ème arrondissement.

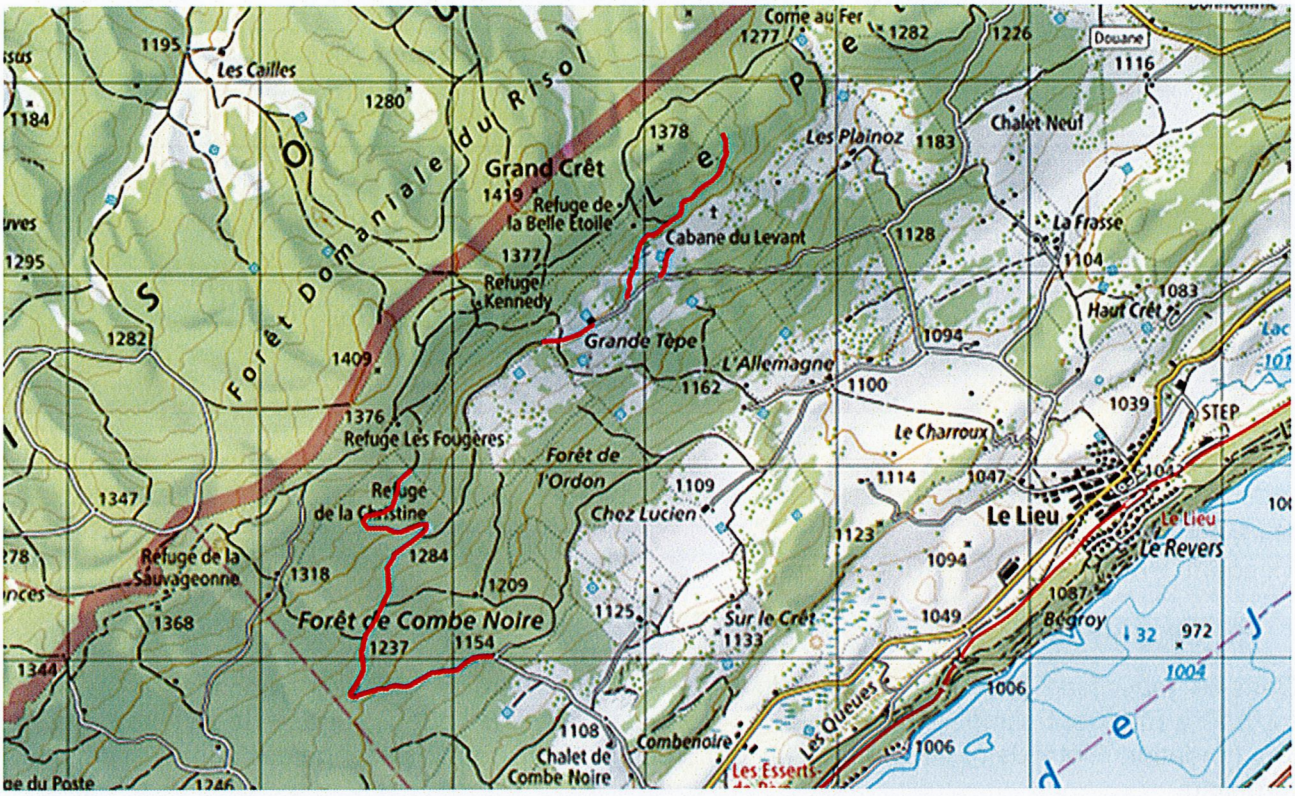
Ces tronçons de chemins sont donc éligibles au subventionnement octroyé par la DGE-Forêt. (70% du montant des travaux et des frais d'étude)

Si le tronçon menant à la cabane du Levant n'est pas une desserte forestière, il permet d'accéder au réservoir d'eau nécessaire à l'approvisionnement hydrique des alpages, particulièrement du parc du Levant.

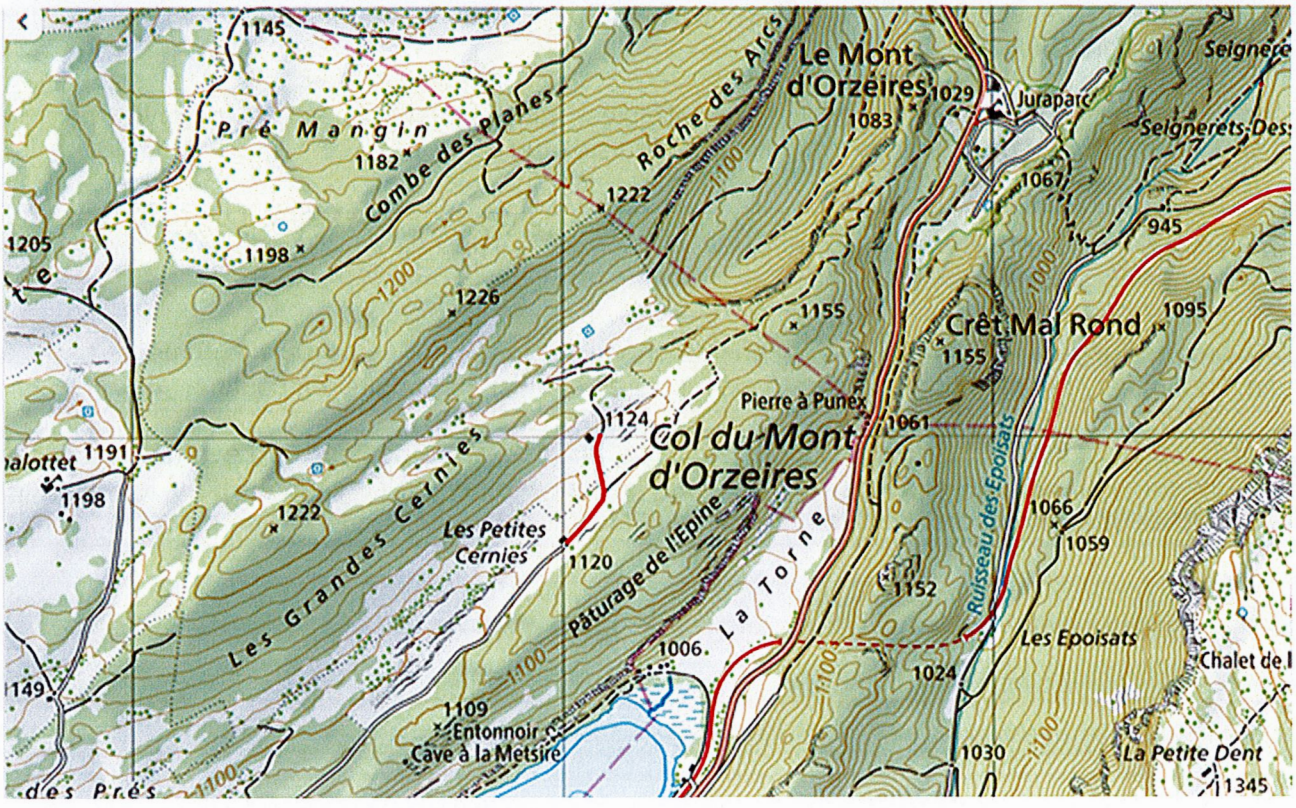
Ces propositions de rénovation de tronçons de chemin ont été réunies au sein d'un même préavis afin d'optimiser les prestations et travaux nécessaires et ainsi, de réduire les coûts.

Pour les tronçons des chemins de la Christine, de la Tèpe et du secteur du Levant, réaliser les travaux sur une seule période permet en outre de concentrer les contraintes pour les usagers (entreprises et services forestiers, amodiataires et locataires).

Extrait du guichet cartographique cantonal au 1:20'000 avec, en rouge, la situation des tronçons des chemins de la Christine, de la Tèpe et du secteur du Levant faisant l'objet du préavis.



Extrait du guichet cartographique cantonal au 1:10'000 avec, en rouge, la situation du chemin des Cernies faisant l'objet du préavis.



2. Enjeux de la rénovation et travaux prévus

Chemin de la Christine

(Longueur totale de 2'695 m. - revêtement majoritairement gravelé - 380 m. en enrobés bitumineux).

L'intérêt est ici purement forestier. Les travaux visent à rénover le chemin et ses mesures de gestion de l'eau afin de garantir l'accès aux massifs forestiers, notamment pour les camions de transport de bois.

La surface forestière desservie est d'environ 90 ha.

Les travaux projetés consistent à :

- Améliorer la fondation existante avec un complément de grave argilo-calcaire d'env. 10 à 12 cm d'épaisseur ;
- Remettre en forme la couche de roulement avec les dévers nécessaires au bon écoulement des eaux de ruissellement ;
- Installer des renvois d'eau (traverses alpines) dans les secteurs en pente afin d'améliorer la gestion de l'eau de ruissellement ;
- Réfectionner ponctuellement les tronçons en enrobés bitumineux (pontage des fissures, gravillonnage d'étanchéification).

Tronçon de la desserte de la Christine montrant une déformation sévère du coffre et un manque de mesures de gestion de l'eau de ruissellement - Ilex, 10.2024



Chemin de la Tèpe

(Longueur totale de 290 m. – revêtement gravelé avec présence d'un ancien gravillonnage bitumineux).

Les enjeux sont mixtes avec une prépondérance de l'intérêt forestier. Les travaux visent à rénover le chemin et ses mesures de gestion de l'eau afin de garantir l'accès aux massifs forestier, notamment aux camions de transport de bois.

La surface forestière desservie est d'environ 27 ha.

Les travaux projetés consistent à :

- Evacuer les reliquats de gravillonnage bitumineux ;
- Améliorer la fondation existante avec un complément de grave argilo-calcaire d'env. 10 cm d'épaisseur ;
- Remettre en forme la couche de roulement avec les dévers nécessaires au bon écoulement des eaux de ruissellement ;
- Installer des renvois d'eau (traverses alpines) dans les secteurs en pente afin d'améliorer la gestion de l'eau de ruissellement.

Tronçon de la desserte de la Tèpe présentant un manque de mesures de gestion de l'eau impliquant une érosion de la couche de roulement et du coffre - Ilex, 07.2025



Chemin du Levant Dessus

(Longueur totale de 1'090m – revêtement gravelé avec présence d'un ancien gravillonnage bitumineux).

L'intérêt est ici purement forestier. Les travaux visent à rénover le chemin et ses mesures de gestion de l'eau afin de garantir l'accès aux massifs forestiers, notamment pour les camions de transport de bois.

La surface forestière desservie est d'environ 33 ha.

Les travaux projetés consistent à :

- Améliorer la fondation existante avec un complément de grave argilo-calcaire d'env. 10 à 12 cm d'épaisseur ;
- Remettre en forme la couche de roulement avec les dévers nécessaires au bon écoulement des eaux de ruissellement ;
- Installer des renvois d'eau (traverses alpines) dans les secteurs en pente afin d'améliorer la gestion de l'eau de ruissellement.

Tronçon de la desserte du Levant Dessus présentant une usure marquée de sa couche de roulement et un manque de mesures de gestion de l'eau - Ilex, 07.2025



Chemin de la cabane du Levant

(Longueur totale de 170 m. – revêtement gravelé)

Les intérêts sont mixtes : il s'agit avant tout de permettre l'accès au réservoir d'eau destiné à l'agriculture, l'état du chemin ne permettant plus aux camions-citernes de venir le ravitailler.

Avantage collatéral : les locataires de la cabane bénéficieront d'un accès plus aisé.

Les travaux projetés consistent à :

- Améliorer la fondation existante avec un complément de grave argilo-calcaire d'env. 10 cm d'épaisseur ;
- Remettre en forme la couche de roulement avec les dévers nécessaires au bon écoulement des eaux de ruissellement ;
- Installer des renvois d'eau (traverses alpines) dans les secteurs en pente afin d'améliorer la gestion de l'eau de ruissellement.

Chemin d'accès à la cabane du Levant présentant une usure marquée de sa couche de roulement et de sa couche de fondation en raison d'un manque de mesures de gestion de l'eau de ruissellement - Ilex, 07.2025



Chemin des Cernies

(Longueur totale de 290 m. – revêtement gravelé)

Les enjeux sont mixtes avec une prépondérance de l'intérêt forestier. Les travaux visent à rénover le chemin et ses mesures de gestion de l'eau afin de garantir l'accès aux massifs forestier.

Les bénéficiaires de ces travaux sont la Commune du lieu ainsi que M. Luc Chappuis, propriétaire de la parcelle n° 9 de la Commune du Lieu.

La surface forestière desservie est d'environ 50 ha.

Les travaux projetés consistent à :

- Améliorer la fondation existante avec un complément de grave argilo-calcaire d'env. 10 cm d'épaisseur ;
- Remettre en forme la couche de roulement avec les dévers nécessaires au bon écoulement des eaux de ruissellement ;
- Installer des renvois d'eau (traverses alpines) dans les secteurs en pente afin d'améliorer la gestion de l'eau de ruissellement.

Tronçon de la desserte des Cernies présentant une usure marquée de sa couche de roulement et de sa couche de fondation - Ilex, 03.2025



Planning intentionnel de réalisation des travaux: printemps/été 2026

La réalisation de ces travaux est conditionnée à l'obtention des subventions cantonales, exceptés les travaux sur le chemin menant à la cabane du Levant.

3. Financement

Les coûts estimés pour la réalisation des études et travaux s'élèvent à CHF 430'000.-. Une partie sera refacturée au propriétaire des Grandes Cernies à raison de 33% du total du chemin des Cernies et d'une participation de CHF 2'000.- pour les frais d'études. Soit un montant estimé à CHF 10'000.- avec les divers et imprévus.

Ce montant prend en compte les éventuels travaux forestiers préparatoires (coupe, éparage, élagage), les travaux de rénovation des chemins, une réserve pour des divers et imprévus de l'ordre de 10%, ainsi que les prestations d'ingénieurs nécessaires à l'élaboration des dossiers de demande de subventionnement (sauf chemin de la cabane du Levant), à la demande d'offres, au suivi des travaux et au bouclement administratif visant le versement des subventions (sauf chemin de la cabane du Levant).

Les montants ci-dessous (travaux) ont été établis sur la base de devis et à partir de projets similaires récents.

Les travaux seraient subventionnés à hauteur de 70% par l'État de Vaud (DGE-Forêt) sauf ceux qui concernent le chemin d'accès à la cabane du Levant.

Synthèse des coûts	
Chemin de la Christine	210'000.-
Chemin de la Tèpe	20'000.-
Chemin du Levant Dessus	85'000.-
Chemin de la cabane du Levant	16'000.-
Chemin des Cernies	22'000.-
Prestations d'ingénieurs	42'000.-
Divers et imprévus	35'000.-
Total TTC	**430'000.-**

Part privée	**10'000.-**
Subventions escomptées de la DGE-Forêt	**289'800.-**
Solde à la charge de la Commune	**130'200.-**

La Municipalité propose de financer ces travaux par l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 430'000.-. Ce montant sera consolidé après déduction de la part privée et de la subvention de la DGE-Forêt.

Ce montant entre dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.-. L'endettement net au 31.12.2024 est de CHF 6'877'155.65 (utilisation CHF 4'871'382.70 + CHF 2'005'772.95 pour des projets accordés).

La durée d'amortissement pour des travaux de génie civil / routes est de 20 à 40 ans (MCH2). Toute durée autre que 40 ans doit être justifiée.

Dans le cas de cette rénovation, la durée de « vie » est estimée par le bureau Ilex à 30.ans, ce qui représente, en l'occurrence, une charge maximale annuelle de CHF 14'350.-.

4. Position de la Municipalité

Une exploitation forestière optimale et pérenne dépend du bon entretien des dessertes de nos forêts. Le ravitaillement en eau nécessite également des chemins d'accès aux réservoirs entretenus.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 06/2025
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 430'000.- pour la réalisation de ces travaux.

2. de financer ces travaux, après déductions de la part privée et de la subvention de la DGE-Forêt, par un recours à l'emprunt dans les limites du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.-. L'endettement net au 31.12.2024 est de CHF 6'877'155.65 (utilisation CHF 4'871'382.70 + CHF 2'005'772.95 pour des projets accordés).

Au nom de la Municipalité

La Syndique
Sylvie Aubert Brühlmann



La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2025.

Municipale responsable : Sophie Richard

Commission chargée de l'étude du préavis :
M. Cyrill Guignard, convocateur
M. Pierre Bourqui
Mme Pascale Aubert
Mme Véronique Rochat
M. Frédéric Schutz